

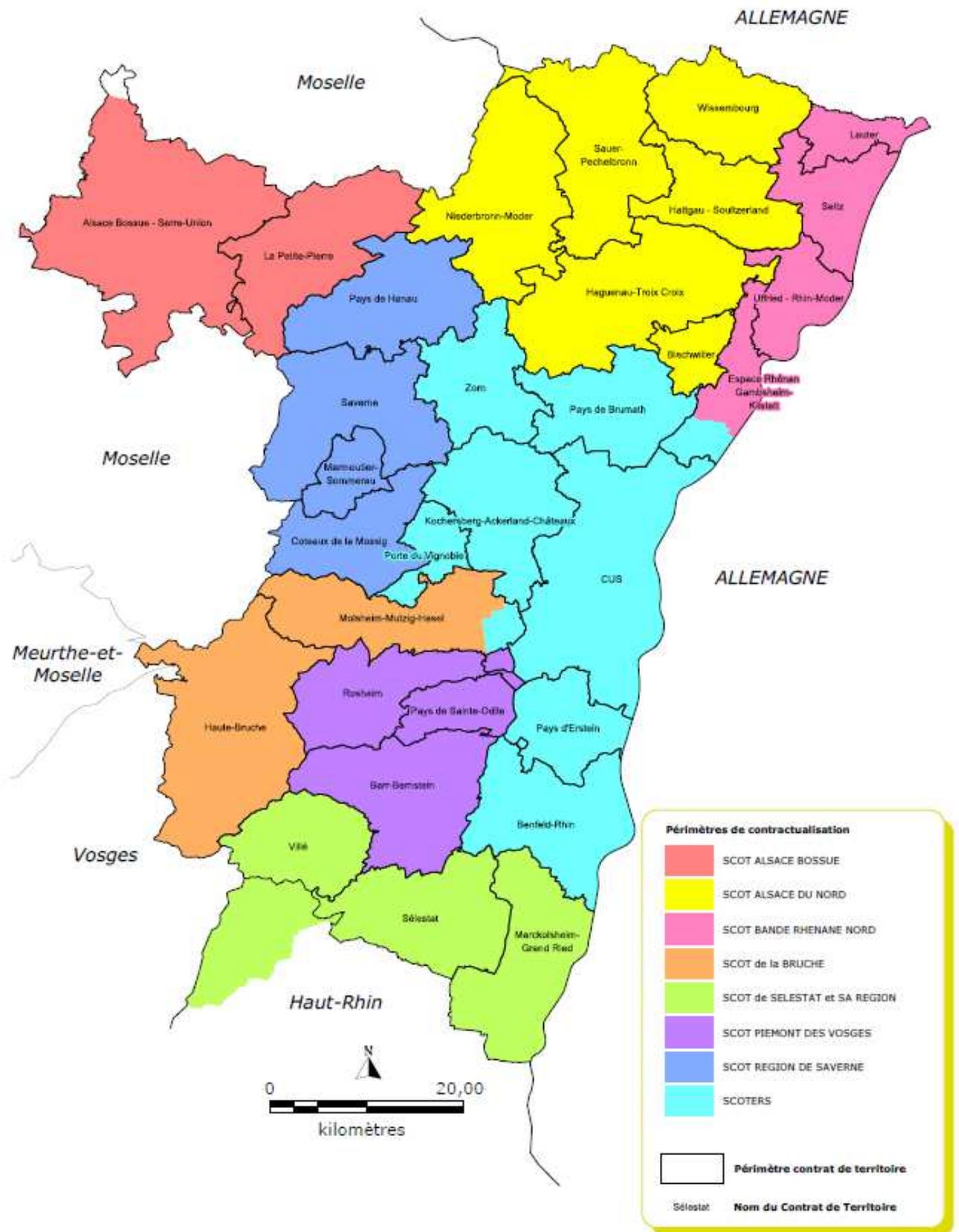
**CONTRAT DE TERRITOIRE  
DE L'OUTRE-FORÊT  
2015-2017**



# SOMMAIRE

Le préambule	4
Le diagnostic territorial : les grands enjeux	13
Le portrait de territoire	16
Le territoire de contrat : fiche d'identité	22
Les projets structurants du territoire	26
L'annexe financière	35





# ***PREAMBULE***



**Contrat de développement et d'aménagement du territoire**  
**de l'Outre-Forêt 2015-2017**

Entre :

Le Département du Bas-Rhin, représenté par M. Guy-Dominique KENNEL, Président, agissant en vertu d'une délibération de la commission permanente en date du 5 janvier 2015,

d'une part

Et

\* La Communauté de Communes de l'Outre-Forêt, représentée par son Président, M. Pierre MAMMOSSER agissant en vertu d'une délibération du conseil communautaire en date du \_\_\_\_\_,

ainsi que

- les communes membres des communautés de communes susmentionnées,

d'autre part

Est conclu un **contrat de territoire de 2ème génération (désigné ci-après contrat de territoire)**



## PREAMBULE—EXPOSE DES MOTIFS

### *Un partenariat ancien entre le Département et le territoire*

Acteur majeur de l'équipement des territoires et de l'organisation de l'espace de vie départemental, le Département du Bas-Rhin s'est de longue date positionné comme le partenaire naturel des communes et des intercommunalités. Fort de l'expérience de la première génération de contrats de territoire, le Conseil Général a décidé en juillet 2011 de poursuivre son engagement dans cette démarche de contractualisation territoriale, confirmant ainsi sa volonté de rester le partenaire principal des communes et des intercommunalités.

### *Les principes et finalités du contrat de territoire de 2ème génération*

En dépit d'un contexte budgétaire difficile et même si cela n'entre pas dans le champ de ses compétences obligatoires, le Département entend poursuivre son effort de soutien en faveur des projets de proximité portés par les communes et intercommunalités. Il prend ainsi l'engagement sur la durée du contrat de mettre en œuvre au profit des territoires une enveloppe correspondant au maximum au montant contractualisé dans le 1er contrat (déduction faite de l'aide apportée à certaines opérations exceptionnelles et de la décote au titre du développement local), ramené sur 3 ans et diminué de 20 % en corrélation avec l'effort de maîtrise budgétaire engagé par la collectivité départementale.

Dans la nouvelle génération de contrats, l'intervention départementale est davantage recentrée sur le soutien aux projets structurants, l'objectif étant de concentrer des moyens renforcés sur des enjeux prioritaires limités, permettant ainsi d'atteindre des résultats significatifs dans la durée, sans dispersion et en privilégiant la dimension qualitative des projets. La logique de guichet est abandonnée au profit d'un soutien négocié au cas par cas.

Désormais, le contrat de territoire est encore plus adapté à la diversité de chaque territoire. En effet, le diagnostic territorial est désormais élaboré à une échelle élargie, celle du SCOT, afin de faire ressortir les enjeux partagés entre le Département et le territoire de contrat. C'est sur cette base que la négociation menée doit apporter une réponse adaptée aux spécificités locales. A une logique d'attribution automatique des aides est substituée une approche fondée sur une analyse concrète des projets, en lien avec le diagnostic et les besoins prioritaires des habitants.

Quant au périmètre de la contractualisation, il reste celui de la ou des communautés de communes, tout en prenant en compte la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale.

Afin de tenir compte de la capacité réelle de programmation des collectivités telle que constatée lors de la 1ère génération de contrats, les nouveaux contrats de territoires sont conclus pour une durée de 3 ans, sans révision à mi-parcours.

Enfin, chaque contrat de territoire est approuvé par délégation de l'assemblée départementale à la Commission Permanente en application de la délibération du 26 mai 2014 et par les conseils municipaux et communautaires et est appelé à être cosigné, aux côtés du Président du Conseil Général, par les Maires, les Présidents des Communautés de Communes et les Conseillers Généraux du territoire.



## PREAMBULE—EXPOSE DES MOTIFS

### *La structuration des contrats de territoire de 2ème génération*

Acté par la délibération du 25 juin et approuvé par délibération du 22 octobre 2012, le guide de référence, qui encadre la négociation au cas par cas des projets susceptibles d'émerger aux contrats de 2ème génération, constitue le nouveau référentiel d'intervention du Conseil Général pour les aides d'investissement accordées aux communes et intercommunalités.

Dans ce cadre, deux types de projets d'investissement sont inscrits au contrat et régis par le guide de référence.

#### *- Les opérations d'intérêt local*

Il s'agit d'équipements de base dans les domaines tels que la voirie, les écoles, les édifices culturels, le petit patrimoine ou les petits équipements sportifs et socio-éducatifs. La liste indicative de ces opérations figure dans le guide de référence ainsi qu'une liste d'opérations exclues par principe de toute aide départementale.

Les modalités de financement sont basées sur une appréciation globale du projet. Le taux de subvention est fixé par référence au taux modulé du maître mais il peut y être dérogé dans le cadre de la négociation. A noter l'instauration d'un seuil minimum de coût projet fixé à 4 € par habitant pour les communes appliqué à une base de coût projet HT.

#### *- Les projets structurants*

Certains projets des territoires ont vocation à être inscrits au contrat en qualité de projets structurants.

Il s'agit de projets de dimension intercommunale répondant à des priorités partagées entre le Département et les territoires ou qui sont de nature à combler une lacune importante des territoires en termes d'offre d'équipements ou de services publics. Par ailleurs l'aide du Conseil Général devra jouer un effet levier en leur faveur. Ils pourront être portés par les communes ou par l'intercommunalité.

Le choix des projets retenus intervient dans le cadre des discussions et de la négociation engagées avec le territoire, en appui sur l'analyse effectuée par le Département des enjeux majeurs du territoire et des projets à soutenir prioritairement, et au vu du projet de territoire. Dans une optique de négociation ouverte, il n'y a pas de liste préétablie de projets structurants. En revanche, un projet ne pourra pas être reconnu comme structurant s'il figure dans la liste des investissements exclus par principe de toute aide départementale.

Le montant de l'aide sera défini au cas par cas, dans la limite de 50 %, dans le cadre de la négociation et dépendra de l'intervention éventuelle d'autres cofinanceurs, que les collectivités maîtres d'ouvrage sont incitées à solliciter.

La négociation devra respecter l'objectif cible de réserver la moitié de l'enveloppe globale du territoire à ces projets structurants.



## PREAMBULE—EXPOSE DES MOTIFS

### ***La structuration des contrats de territoire de 2ème génération***

Les opérations d'intérêt local et les projets structurants retenus à l'issue de l'appel à projets et des négociations, sont détaillés au sein de l'annexe financière de même que les fiches de présentation des projets structurants.

Les enjeux partagés entre le Département et le territoire de contractualisation permettant la sélection et la justification de ces projets, sont également intégrés au contrat ainsi que les grands enjeux communs dénommés « L'Essentiel du diagnostic-enjeux départemental Nord » et le portrait du territoire de contrat.

Il est par ailleurs à noter que certaines opérations (eau, assainissement, déchets, cours d'eau, aides au fonctionnement...) portées par des collectivités, des associations voire des entreprises et non inscrites au contrat de territoire restent susceptibles de bénéficier de financements dans le cadre des autres dispositifs d'aides du Département.

Le Département poursuivra enfin la réalisation de projets sous maîtrise d'ouvrage propre sur le territoire (routes départementales, collèges, itinéraires cyclables...) en fonction des évolutions de ses contraintes techniques ou financières.

Enfin, des éléments généraux, préambule et conditions de mise en œuvre, figurent également au contrat.

### ***Un engagement partagé en faveur du développement durable***

Les contrats de territoires sont identifiés comme une action de l'Agenda 21 départemental. Tant dans leur méthode d'élaboration que dans leur contenu ils déclinent pleinement les objectifs du développement durable.

Partenaire des intercommunalités et des communes, le Conseil Général s'appuie sur son expérience afin de promouvoir et soutenir les démarches territoriales de développement durable. Par la même, le Département a pour objectif de :

- promouvoir un développement durable et solidaire des territoires bas-rhinois ;
- répondre aux interrogations et aux besoins des collectivités en termes de formation et d'accompagnement aux démarches territoriales de développement durable ;
- inciter les collectivités à se doter d'une démarche territoriale globale de développement durable.

Aussi, le Conseil Général incite les collectivités du territoire à s'engager à ses côtés afin :

- de reconnaître la nécessité d'une mobilisation collégiale et d'une implication de tous en matière de développement durable ;
- d'inclure les enjeux de développement durable dans leur propre fonctionnement et dans leurs projets ;
- de s'engager dans une évaluation partagée de certains de leurs projets.

Ces orientations portées collectivement par les acteurs du territoire illustrent la volonté partagée d'œuvrer en faveur du développement durable à l'échelle du territoire.



## CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE

### ***Un territoire, deux Communautés de Communes***

Au 31 décembre 2014 est arrivé à échéance le contrat de territoire de l'Outre-Forêt signé pour la période 2009-2014. La Communauté de Communes de l'Outre-Forêt et ses communes, signataires de ce contrat, sont à présent susceptibles de bénéficier d'un contrat de 2ème génération pour la période 2015-2017. La programmation des opérations appelées à être financées par le Département est détaillée dans l'annexe financière.

### ***Durée du contrat***

Le nouveau contrat de territoire de l'Outre-Forêt est conclu pour une période de 3 ans. Il prend effet au 1er janvier 2015 et se terminera le 31 décembre 2017.

### ***Engagement financier du Département***

Le Département s'engage aux côtés des communes et de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt afin de permettre la réalisation des projets inscrits dans l'annexe financière. L'enveloppe maximale que le Conseil Général consacrera au cours des 3 années du contrat (2015-2017) s'élève à 1 564 155 €.

### ***Exécution financière***

L'exécution financière du contrat s'appuie sur le cadre fixé lors des séances plénières du 25 juin 2012 et du 22 octobre 2012 ainsi que sur l'application des mécanismes généraux prévus par le contrat lui-même.

Les montants des subventions départementales figurant dans l'annexe financière sont purement indicatifs et n'engagent pas le Conseil Général sur la somme qui sera finalement attribuée. Ils constituent des sommes plafond de subvention.

En cas de diminution du coût d'un projet, le taux de subvention prévu est maintenu mais sur la nouvelle assiette. En cas d'augmentation du coût projet, la subvention versée sera celle prévue initialement au contrat.

A noter qu'en raison de la durée limitée des contrats (3 ans), l'enveloppe « PIL » (Projets d'Intérêt Local) qui permettaient dans la 1ère génération de contrats de financer des projets inférieurs à 50 000 € de coût, n'est pas reconduite. Pour les contrats de 2ème génération, tous les projets soutenus sont identifiés dès le départ pour la durée du contrat.

Chaque année, un bilan financier d'exécution du contrat est présenté au comité de suivi financier. Au vu de la durée raccourcie, il n'y a plus de révision à mi-parcours. Les possibilités de substitutions au cours des trois années du contrat sont très exceptionnelles.

Ce comité de suivi se compose des personnes suivantes : le Conseiller Général négociateur, les Maire des bourgs-centres, des Présidents de chacune des deux Communautés de Communes, du Vice-Président du Pôle Développement des Territoires, du Délégué de la Maison du Conseil Général, du Chef de projet contractualisation.



## CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE

### *Modalités de dépôt des demandes de subventions*

Toute opération relevant du contrat de territoire doit impérativement faire l'objet d'un dépôt de dossier par le maître d'ouvrage concerné en vue d'une instruction et d'un passage en commission permanente du Conseil Général. Cette démarche doit obligatoirement intervenir avant le démarrage de l'opération et conformément au règlement financier du Département en vigueur.

Seule l'adoption du dossier par la commission permanente vaut engagement du Département.

Enfin conformément au règlement financier départemental, seules les opérations pour lesquelles une première facture de travaux aura été transmise par le maître d'ouvrage avant l'échéance du contrat pourront être effectivement financées.



Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Le Président du Conseil Général du Bas-Rhin

Guy-Dominique KENNEL

Le Conseiller Général  
du canton de l'Outre-Forêt

Le Conseiller Général  
du canton de Wissembourg

Jean-Laurent VONAU

Pierre BERTRAND

Le Président de la Communauté de Communes  
de l'Outre-Forêt

Le Maire de Betschdorf

Pierre MAMMOSSER

Adrien WEISS

Le Maire d'Aschbach

Le Maire de Hatten

Paul HEINTZ

François FENNINGER

Le Maire de Hoffen

Le Maire de Keffenach

Didier BRAUN

Pascale LUDWIG



Le Maire de Memmelshoffen

Georges ESCHENMANN

Le Maire d'Oberroedern

Claude PHILIPPS

Le Maire de Rittershoffen

Daniel PLFUG

Le Maire de Stundwiller

Alain WURSTER

Le Maire de Merckwiller-Pechelbronn

Dominique SCHNEIDER

Le Maire de Retschwiller

Charles GRAF

Le Maire de Schoenenbourg

Dominique WEISHAAR

Le Maire de Surbourg

Christophe SCHARRENBARGER



# ***LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL***

## ***Les grands enjeux***



# DIAGNOSTIC TERRITORIAL NORD

## L'ESSENTIEL

- ◇ Un bon réseau d'infrastructures (rail-Rhin-route) qui devrait assurer une bonne accessibilité externe
- ◇ Croissance de population supérieure à celle de la région de Strasbourg
- ◇ Une bonne dynamique économique assise sur un tissu industriel riche et diversifié
- ◇ Présence d'une plate-forme départementale d'activités (PFDA) à Lauterbourg et d'une autre en lisière du territoire (Brumath)
- ◇ Une ressource énergétique locale (géothermie, bois) qui est en voie de structuration (PER, pôle EnergieVie)
- ◇ Très riche patrimoine naturel et historique
- ◇ Environnement idéal pour la pratique des sports de pleine nature, en particulier l'escalade et le cyclisme (proximité de la clientèle allemande)
- ◇ Offre d'hébergement pour personnes âgées supérieure à la moyenne nationale, mais forte tendance au vieillissement d'ici 2030
- ◇ Très bon niveau d'offre en équipements sportifs, culturels, socio-éducatifs et de lecture publique
- ◇ De nombreux relais culturels proposent une offre très riche et une grande diversité d'animations locales et d'activités artistiques
- ◇ Un réseau de lecture publique ancré dans les territoires
- ◇ Accessibilité de l'agglomération de Strasbourg problématique aux heures de pointe (salariés et entreprises)
- ◇ Circulations internes difficiles sans voiture, situation aggravée par l'enclavement relatif de certains secteurs (Woerth par exemple)
- ◇ Quasiment pas d'offre de transport à la demande
- ◇ Offre touristique non structurée et coordonnée et insuffisamment mise en valeur
- ◇ Niveau de formation peu élevé et pratique de la langue allemande en baisse
- ◇ Une forte prédominance de la maison individuelle et, en corollaire, faiblesse de l'offre de logements collectifs
- ◇ Des logements sociaux insuffisants et concentrés dans les grandes communes avec un risque de précarisation (notamment énergétique)
- ◇ Couverture en haut débit plus faible que la moyenne départementale
- ◇ Une offre culturelle locale (salles de spectacles communales) à structurer et coordonner
- ◇ Faible investissement des communes dans l'action en faveur des seniors

## ATOUTS

## FAIBLESSES

## OPPORTUNITES

## MENACES

- ◇ Le potentiel de la géothermie et du bois pour attirer des entreprises ayant de gros besoins énergétiques et pour valoriser la production locale
- ◇ Création d'emplois à partir du développement de la PFDA de Lauterbourg et de la requalification des friches industrielles, à accompagner
- ◇ L'agglomération de Haguenau-Schweighouse-Bischwiller comme pôle économique et multimodal majeur de l'Alsace du Nord (projet de PEM, quartier Gare)
- ◇ Mutualisation des équipements culturels, sportifs et socio-éducatifs pour répondre aux nouveaux besoins et réduire les coûts de fonctionnement
- ◇ Optimisation, par un développement raisonné, du potentiel des sports de nature (PDESI)
- ◇ Appui sur le CIP de Kutzenhausen pour valoriser le patrimoine local et ses acteurs
- ◇ La présence de vergers et d'une polyculture locale
- ◇ Appui sur le CINE de Munchhausen pour valoriser le patrimoine naturel et ses acteurs
- ◇ Forte dépendance à l'égard de quelques grandes entreprises à capitaux étrangers
- ◇ Forte sensibilité à la conjoncture allemande (hausse du chômage)
- ◇ Un parc de logements (pavillonnaire et habitat rural vieillissant) inadapté à la dépendance des seniors et facteur d'isolement
- ◇ Des équipements sportifs et socio-éducatifs anciens et ayant besoin de rénovation
- ◇ Le coût de certains services (périscolaires, crèches) devient trop élevé pour certaines familles
- ◇ Des enjeux environnementaux forts qui peuvent ralentir les projets du territoire faute d'avoir été anticipés
- ◇ Pression foncière forte sur des espaces naturels (vergers)



# DIAGNOSTIC TERRITORIAL NORD

## L'ESSENTIEL

Mobiliser les friches pour inciter à une consommation foncière raisonnée pour répondre efficacement aux besoins de l'urbanisation

Conforter la place et le rôle de Haguenau et de son agglomération, comme principal pôle urbain du nord du Bas-Rhin

Soutenir l'emploi en misant sur la ressource renouvelable que constitue la géothermie, complémentaire aux PFDA de Brumath et Lauterbourg et en adaptant les profils de qualification à la demande

Favoriser le développement du transport à la demande, en complément de l'offre du Réseau 67 et du TER

S'appuyer sur les vergers et la polyculture locale pour promouvoir les circuits courts (restauration collective par exemple)

Maîtriser la mise en œuvre du SDTAN en organisant la prise de compétence à l'échelle du territoire, en hiérarchisant les besoins et en favorisant le développement des usages numériques

Répondre, en matière d'habitat, aux besoins des populations, en particulier les seniors, les jeunes et les ménages les plus modestes, et aux évolutions des modes de vie (logement locatifs)

### LES ENJEUX

Construire l'image touristique de l'Alsace du Nord et développer une offre cohérente (mise en réseau des offices de tourisme), en abordant le tourisme comme une ressource économique locale créatrice d'emplois

Développer et adapter les structures d'accueil des jeunes enfants, en veillant à leur accessibilité à tous les publics

Moderniser les nombreux équipements culturels et sportifs existants et optimiser leur utilisation à l'échelle de l'Alsace du Nord, notamment par le biais de la mutualisation et d'une mise en réseau transfrontalière

Favoriser le développement maîtrisé des sports de nature

Développer les actions de maintien des liens sociaux vers les personnes âgées isolées (réseaux de bénévoles, actions intergénérationnelles)

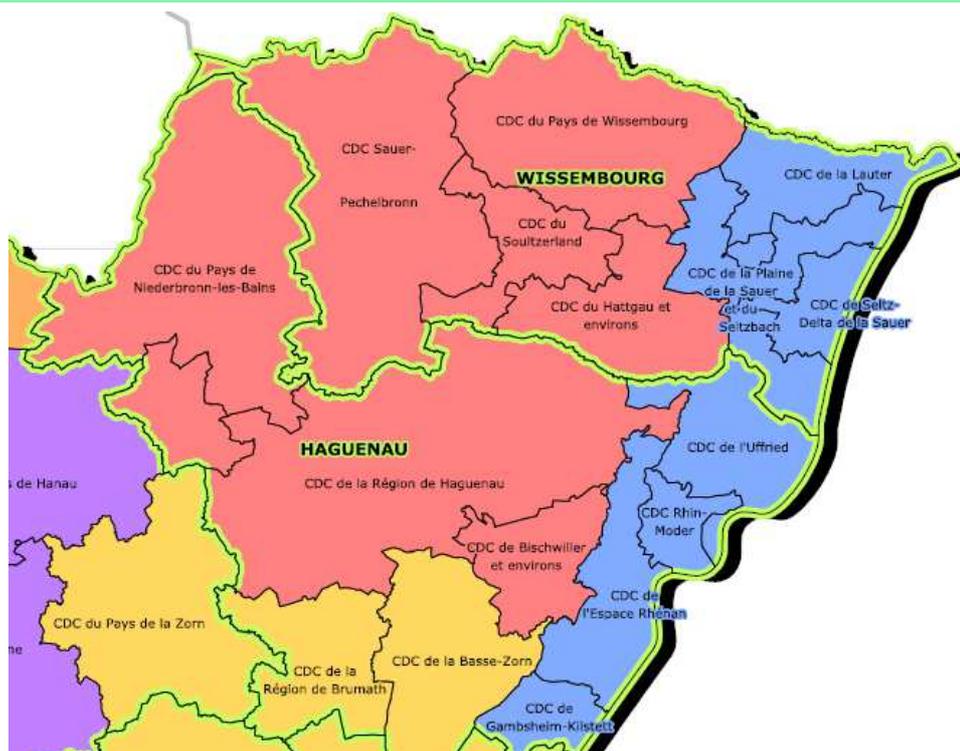
Faciliter les projets de développement en accompagnant l'intégration des enjeux environnementaux en amont de leur réalisation

Renforcer et animer le réseau de lecture publique, y proposer de nouvelles activités et de nouvelles pratiques



# ***LE PORTRAIT DE TERRITOIRE***





### **PORTRAIT : le Territoire en 9 points clés**

**Une situation frontalière, aux portes de l'Allemagne**

**Une bonne accessibilité et des facilités internes de déplacement**

**Un maillage urbain original et contrasté**

**Une forte croissance de la population, mais avec des disparités**

**Une forte dynamique de construction de logements, mais une offre globale insuffisamment diversifiée**

**Des actifs encore majoritairement attirés par les pôles d'emploi extérieurs**

**Un tissu économique dynamique, qui se tertiarise mais où l'industrie garde une part importante**

**Un territoire performant en matière d'optimisation du foncier dédié à l'habitat**

**Un territoire doté d'un riche patrimoine naturel et historique**



## Une situation frontalière, aux portes de l'Allemagne

Partie nord de l'Alsace, le territoire descend jusqu'aux portes de l'agglomération strasbourgeoise. Il partage une double frontière (Rhin à l'Est, Lauter au Nord) avec l'Allemagne et se trouve en limite départementale avec le département de la Moselle dans sa partie Ouest.

Ce territoire recouvre au moins trois grands ensembles naturels du Bas-Rhin, soit d'Ouest en Est :

- ◇ les Vosges du Nord, avec une composante forestière prépondérante,
- ◇ Les collines agricoles coupées en deux parties par la forêt de Haguenau, sixième forêt française par sa superficie (21 000 ha),
- ◇ le Ried Nord, façonné par le Rhin et où aboutissent les rivières venues des Vosges (Lauter, Sauer, Zinsel, Moder, Zorn).



## Une bonne accessibilité et des facilités internes de déplacement

Source : diagnostic Tourisme Bas-Rhin 2010

### L'Alsace : un territoire à l'accessibilité multimodale



Situé à proximité de l'autoroute A4, il est desservi par plusieurs axes routiers structurants parmi lesquels l'autoroute A35, qui relie Lauterbourg et la Bande Rhénane Nord à l'agglomération strasbourgeoise, la Voie Rapide A340 (Brumath-Haguenau), la rocade de Haguenau, et les routes structurantes partant de Haguenau : RD 263 vers



27 vers  
Woerth, RD  
1063 vers  
Soufflen-  
heim.

## Un maillage urbain original et contrasté

La Ville de Haguenau (35 000 habitants) constitue le pôle majeur autour duquel s'organise le maillage urbain du territoire. Il existe cependant un fort contraste entre le territoire du SCoT de l'Alsace du Nord, caractérisé par une armature urbaine classique organisée en bourgs-centres et villes-centres autour de Haguenau, et le SCoT de la Bande Rhénane où s'égrène du Nord au Sud un chapelet de communes assez importantes, mais peu polarisantes. De sorte que le concept de centralité urbaine est inopérant sur cette partie du territoire d'étude.

Pour se préparer à accueillir de nouveaux habitants dans les décennies à venir, le territoire se doit d'assurer à la population les possibilités de se loger, de travailler, de se déplacer et de disposer des équipements et services nécessaires dans un cadre de vie préservé, tout en confortant cette armature urbaine.



## Une forte croissance de la population, mais avec des disparités

ÉVOLUTION ANNUELLE DE LA POPULATION DES SCOT

Entre 1999 et 2009



ADEUS

Source : INSEE, RP2009 - Réalisation ADEUS, octobre 2012

## Une forte dynamique de construction de logements, mais une offre globale insuffisamment diversifiée

On observe sur ce territoire une forte dynamique de construction de logements neufs (de 1999 à 2010, plus de 10.000 logements neufs en Alsace du Nord, plus de 4.000 dans la Bande Rhénane Nord), qui va de pair avec l'évolution démographique, mais qui s'est ralentie depuis 2009.

Par ailleurs, les deux territoires de SCOT affichent des caractéristiques communes assez marquées en termes d'habitat :

- ◇ Une grande majorité de propriétaires (72 % dans le SCOTAN, 77 % dans la BRN, pour une moyenne départementale de 57 %)
- ◇ Une forte prédominance des maisons individuelles (70 % dans le SCOTAN, 79 % dans la BRN, contre 48 % en moyenne départementale) et, en corollaire, des grands logements (5 pièces et plus)
- ◇ Une offre en logements sociaux limitée (surtout dans la BRN) et concentrée dans les grandes communes
- ◇ Un taux de logements inconfortables encore très important (34 % du parc ancien dans la BRN, 21 % dans le SCOTAN), alors qu'il a beaucoup reculé en moyenne départementale (9 %)

En revanche, la situation est plus contrastée en termes d'optimisation foncière, le SCOT de la BRN étant assez peu contraignant en matière de densité urbaine.

Une part importante de personnes âgées propriétaires posera à terme des questions d'adaptation des logements.



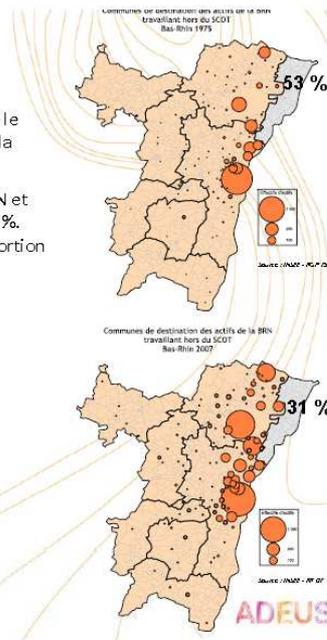
## Bande Rhénane Nord - Sortants

- En 1975, 53 % des actifs de la BRN travaillaient sur le territoire. Ils ne sont plus que 31 % en 2007. C'est la plus faible part du département.
- Depuis 1975, la part des actifs résidant dans la BRN et travaillant hors du Bas-Rhin est passée de 22 à 37 %. La BRN est le SCOT qui regroupe la plus forte proportion de frontaliers.
- En 2007, les actifs sortant du SCOT travaillent majoritairement à Strasbourg et Haguenau, une destination dont l'attractivité s'est fortement développée.

**Principales destinations des sortants**

	1975		2007
Strasbourg	1488	Strasbourg	1782
Haguenau	322	Haguenau	1258
Bischwiller	230	Bischwiller	523
Kilstett	222	Wissembourg	508
Wissembourg	207	Haerd	246

Source : INSEE - REP 75, RR 07



## Des actifs encore majoritairement attirés par les pôles d'emploi extérieurs

En matière de migrations domicile/travail, depuis 1975, le SCoT du Piémont a connu une forte augmentation de la part des actifs travaillant dans un autre SCoT, passant de 26% à 51% (à destination principalement de Molsheim et de Strasbourg).

Ce phénomène est moins marqué pour le SCoT de Sélestat qui conserve une part d'actifs travaillant dans le SCoT relativement élevée (53 %).

22 / Portrait transversal du Bas-Rhin - Phase 1 > Annexes

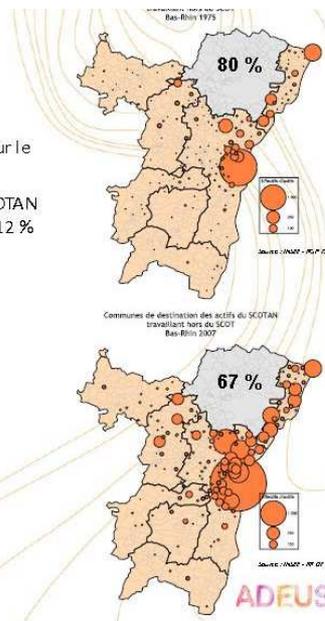
## SCOTAN - Sortants

- En 1975, 80 % des actifs du SCOTAN travaillaient sur le territoire. Ils ne sont plus que 67 % en 2007.
- Depuis 1975, la part des actifs résidant dans le SCOTAN et travaillant dans la CUS a pratiquement doublé (12 % en 2007).
- En 2007, les actifs sortant du SCOT travaillent majoritairement à Strasbourg et Brumath.

**Principales destinations des sortants**

	1975		2007
Strasbourg	2152	Strasbourg	4898
Lauterbourg	454	Brumath	953
Brumath	295	Schittigheim	644
Soufflenheim	195	Haerd	555
Herrlisheim	183	Lauterbourg	464

Source : INSEE - REP 75, RR 07



En 2007, 33 % des emplois du SCoT du Piémont sont occupés par des actifs résidant dans un autre SCoT (6500 actifs). C'est l'une des plus fortes proportions du Département à la différence du SCoT de Sélestat où ils ne représentent que 16 % (3770 actifs).

Au sein du territoire, l'évolution de l'emploi marchand (regroupe l'ensemble des personnes exerçant une activité dans le domaine de la production marchande c'est à dire produisant des biens et des services qui sont écoulés sur un marché) entre 1993 et 2008 révèle un renforcement des 2 pôles urbains, Sélestat et Obernai (plus de 1 emploi sur 2), contrairement à ce qui est observé pour le logement.

22 / Portrait transversal du Bas-Rhin - Phase 1 > Annexes

## Un tissu économique dynamique, qui se tertiarise mais où l'industrie garde une part importante

Si le tertiaire représente une part croissante du nombre d'établissements (près de 80 %), l'industrie garde une place majeure en offrant plus du tiers des emplois (et même 40 % dans le SCOTAN), contre 27 % dans le Bas-Rhin.

Le principal pôle industriel et commercial se situe dans l'agglomération de Haguenau, où se trouvent les trois plus grandes entreprises du territoire : Schaeffler France, SEW Usocom et Mars Chocolat France (près de 4 500 salariés à elles trois).

Avec Alstom, De Dietrich, Tryba, Vossloh Cogifer, le canton de Niederbronn constitue le deuxième pôle industriel majeur du territoire.

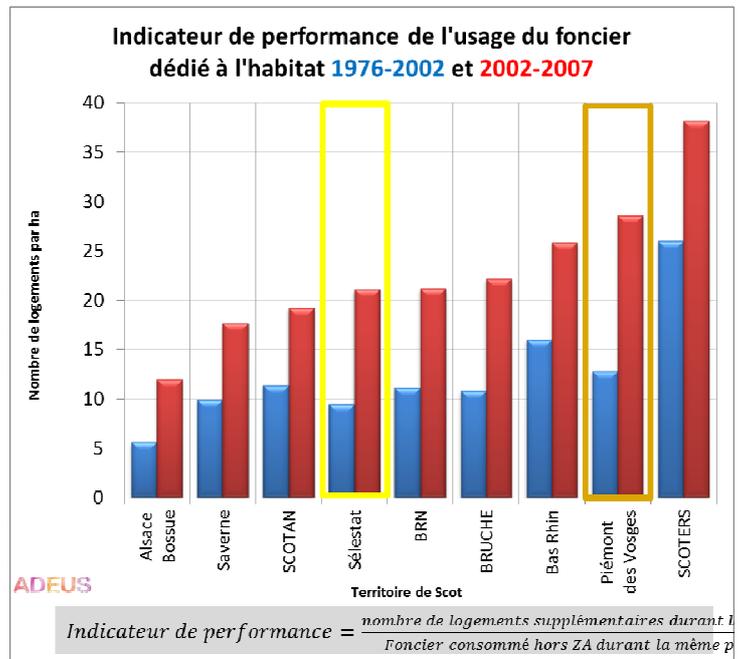
Enfin, l'extrémité nord de la bande rhénane (Eiffage et Rohm and Haas à Lauterbourg, Catalent et Roquette à Beinheim) et Wissembourg (Bürstner, Bruker, Outils Wolf) sont les deux autres secteurs où l'on trouve une concentration de grandes entreprises.



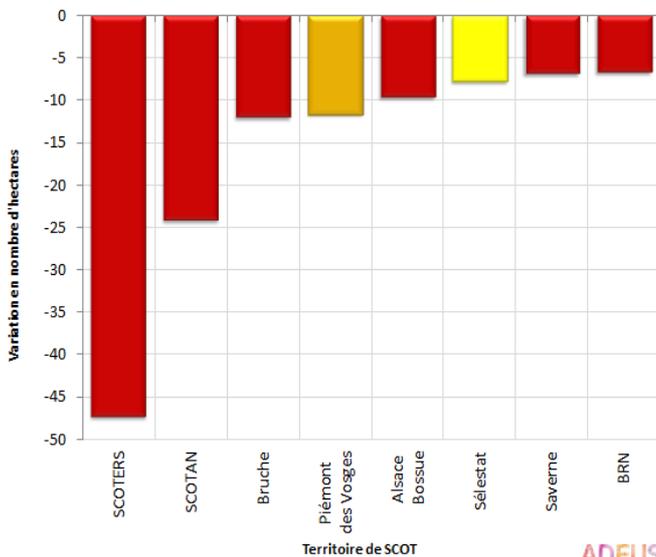
## Un territoire performant en matière d'optimisation du foncier dédié à l'habitat

Entre la période 1976 – 2002 et le début des années 2000 (2002 – 2007), on observe une amélioration globale de l'optimisation du foncier dédié à l'habitat pour l'ensemble du Bas-Rhin (de 16 à 26 logements créés/hectare consommé).

Cette tendance est la plus marquée pour le territoire des 2 SCoTs du sud du Département : amélioration de la performance d'usage x 2,2 (Moyenne départementale : 1,6).



**Evolution absolue de la consommation foncière annuelle moyenne hors ZA entre 1976-2002 et 2002-2007**



**Indicateur de performance d'usage du foncier dédié à l'habitat et aux zones mixtes (hors ZA)**

SCOT	1976-2002	2002-2007	Facteur multiplicatif
Alsace Bossue	6	12	2,1
Saverne	10	18	1,8
SCOTAN	11	19	1,7
Sélestat	9	21	2,2
BRN	11	21	1,9
BRUCHE	11	22	2,0
Bas Rhin	16	26	1,6
Piémont des Vosges	13	29	2,2
SCOTERS	26	38	1,5

Source : ADEUS



Le Château du Fleckenstein

(©ORA / Adean)

## Un territoire doté d'un riche patrimoine naturel et historique

Offrant à ses habitants et aux visiteurs un environnement naturel privilégié et un patrimoine bâti riche et diversifié, le territoire dispose d'un atout majeur en matière touristique.

Vosges du Nord, forêt de Haguenau, plans d'eau et gravières, rivières et itinéraires cyclables fournissent matière à la pratique d'« activités nature » nombreuses et variées.

Cette richesse se retrouve en matière historique et culturelle avec le patrimoine castral, les ouvrages de la Ligne Maginot, la poterie traditionnelle et les nombreux équipements muséographiques qui parsèment le territoire. Mais elle reste à développer, notamment à travers les CIP (Centres d'Interprétation du Patrimoine).



***LE TERRITOIRE  
DE CONTRAT***

***Fiche d'identité***



# LE TERRITOIRE A GRANDS TRAITS

## SITUATION GÉOGRAPHIQUE

La Communauté de Communes de l'Outre-Forêt a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Elle est issue de la fusion des Communautés de Communes du Hattgau et du Soultzerland et regroupe 13 communes : Aschbach, Betschdorf, Hatten, Hoffen, Keffenach, Memmelshoffen, Oberroedern, Retschwiller, Rittershoffen, Schoenenbourg, Soultz-sous-Forêts, Stundwiller, Surbourg.

Le territoire de l'Outre-Forêt est situé en Alsace du Nord à environ 15 km au sud de Wissembourg et 15 km au Nord de Haguenau. Il couvre une superficie d'environ 120 km<sup>2</sup>. Il est délimité du Nord au Sud respectivement par les communes de Keffenach et Betschdorf et d'Ouest en Est par les communes de Soultz-sous-Forêts et Stundwiller.

Cinq communes (Keffenach, Memmelshoffen, Retschwiller, Schoenenbourg et Soultz-sous-Forêts) sont incluses dans le périmètre du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord.

## Démographie

Le territoire comprend environ 16 000 habitants. Les pôles de Betschdorf – Hatten et Soultz-sous-Forêts concentrent à eux seuls près de 60% de la population. Keffenach est la commune la moins peuplée avec 208 habitants et Betschdorf la plus peuplée avec 4 082 habitants.

La population a globalement augmenté entre 1999 et 2009 à l'échelle du territoire de l'Outre-Forêt. On constate cependant une croissance plus importante sur la partie Est du territoire (ex Cdc du Hattgau) de l'ordre de 1% par an sur cette période contre 0.5% sur la partie Ouest (ex Cdc du Soultzerland).

La hausse de la population est essentiellement due au solde migratoire, phénomène constaté sur plusieurs communes du territoire et particulièrement marqué à Soultz-sous-Forêts.

## SÉNIORS

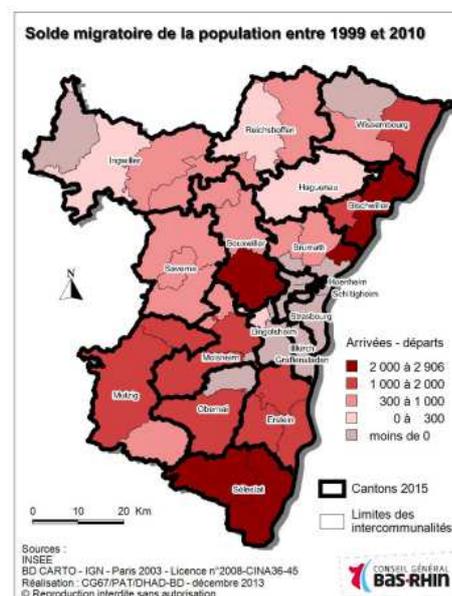
La Communauté de Communes de l'Outre-Forêt dispose de deux maisons de retraite : celle de Betschdorf, de 60 lits, dont le bâtiment est propriété de la commune et la gestion est assurée par l'hôpital de Wissembourg et celle de Soultz-sous-Forêts, de 40 lits avec une extension en cours à 62 lits dont 22 lits « Alzheimer », entièrement privée, dont le bâtiment est propriété du bailleur social AXANTIA, et la gestion est assurée par la Fondation Caisses d'Epargne. Au niveau de l'EHPAD de Soultz-sous-Forêts, dénommé Le Soultzerland, l'association ASIAPA, regroupant 19 communes et à l'origine de la construction de l'établissement, n'a plus aujourd'hui de rôle opérationnel mais continue à assurer un lien entre l'EHPAD et le territoire.

Ces deux infrastructures ont chacune un fonctionnement spécifique dans lequel la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt n'a pas vocation à intervenir. La présence d'un représentant de l'EPCI dans les organes de pilotage est cependant souhaitable pour assurer une cohérence de la politique globale envers les seniors.

Un nouveau volet, partie intégrante du cursus résidentiel des personnes, s'ouvre avec les résidences seniors. Le projet de Betschdorf, labellisé par le Département, doit maintenant être mis en relation avec le bailleur social pressenti. Au niveau de l'EHPAD de Soultz-sous-Forêts, ce sont les 8 logements aidés attenants à la maison de retraite qui pourraient migrer vers un statut de résidence seniors. La décision demeure en grande partie du ressort du bailleur social.

Compte tenu de ce paysage, la volonté de la Communauté de Communes est de développer une politique en faveur du maintien à domicile. A ce titre, les missions et actions du Service d'Aide à la Personne seront étendues à l'ensemble du nouveau territoire de la Communauté de Communes. La mise en place d'un système de permanences est souhaitable.

Concernant le portage de repas l'ensemble du territoire est désormais couvert par cette mission assurée par l'ABRAPA.



## ENFANCE ET PETITE ENFANCE



La politique en matière de périscolaire est certainement le volet le plus complet de l'action de la Communauté de Communes. Avec une capacité qui atteint près de 280 places, le territoire semble être largement équipé.

Leur utilisation est optimisée depuis la rentrée scolaire de septembre 2014 avec un réel maillage s'appuyant sur les différents sites. Le fonctionnement de ces structures est, pour le moment, subventionné, hors budget intrinsèque, par la CAF (au titre du contrat enfance jeunesse CEJ). Ces subventions étant potentiellement sujettes à restrictions dans les prochaines années, la collectivité mettra tout en œuvre pour maintenir le niveau de prestation en termes de périscolaire car il constitue un des socles de l'égalité des chances à laquelle chaque enfant du territoire a droit.

L'autre volet important de l'égalité des chances repose sur une politique active en matière de petite enfance. Dans ce domaine il s'agit de mener une action qui tend à offrir aux concitoyens, quel que soit leur niveau de revenu, une diversité de modes de garde de leurs enfants et un minimum de socialisation, quel que soit le mode de garde.

Cela implique qu'à côté des micro-crèches ou crèches privées, qui fonctionnent en mode PAJE (prestation d'accueil du jeune enfant) et qui s'adressent plutôt à des revenus moyens et élevés, existe une formule de type multi-accueil ou au moins une halte-garderie avec une prestation de type PSU (prestation de service unique) dans laquelle la collectivité intervient pour prendre en charge une partie du coût. La Communauté de Communes souhaite développer les micro-crèches par la prise en compte des coûts d'investissement et la gestion à des tiers externes. La halte-garderie de Hohwiller continuera à fonctionner sous sa forme actuelle sans être transformée en multi-accueil dont les coûts de fonctionnement sont jugés trop élevés.

Le Réseau d'Assistantes Maternelles a également son utilité dans ce contexte en développant un réseau indispensable pour répondre à la totalité des besoins et en offrant un minimum de prestations de socialisation des enfants pour les assistantes maternelles et les parents qui le désirent.

Une politique affirmée en faveur de l'enfance et de la petite enfance conforte, sans conteste, l'attractivité du territoire.

## JEUNESSE

La jeunesse est, pour le moment, le parent pauvre de la politique menée par le territoire. La construction de multisports dans les différentes localités ainsi qu'une amorce d'animation envers les jeunes lors des congés scolaires constituent les seules avancées dans ce domaine à ce jour.

Il est donc urgent d'engager une étude de besoins sur tout le territoire afin de pouvoir fixer les objectifs, déterminer une stratégie et dégager les moyens d'une véritable politique en faveur des jeunes. Cette politique d'accompagnement est indispensable pour permettre à la jeunesse du territoire de franchir dans les meilleures conditions ce cap entre l'enfance et l'âge adulte.

Une première étape pourrait se traduire par un renforcement de l'offre d'animation en période de congés scolaires pour mettre le territoire au niveau de ce qui se pratique dans les Communautés de Communes qui nous entourent, en particulier le Pays de Wissembourg et Sauer-Pechelbronn.



## ENVIRONNEMENT

Les espaces naturels présents sur le territoire de l'Outre-Forêt (Natura 2000, ZNIEFF 1 et 2, milieux humides remarquables, bosquets, ripisylve, vergers, ...) contribuent fortement à la qualité paysagère du site. Un des enjeux du territoire est de préserver les corridors écologiques, les zones inondables, les secteurs d'épandage de crues ou d'étalement de coulées d'eau boueuse afin de maintenir la qualité paysagère existante et de ne pas aggraver les risques naturels déjà existants. La prise en compte de l'environnement et des risques naturels est intégrée dans les documents d'urbanisme (PLU communaux approuvés et PLUI en phase d'arrêt).

Les efforts seront poursuivis en faveur de la réduction des déchets avec la mise en place de la redevance incitative et la poursuite de la promotion du compostage individuel.



## AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE - TRANSPORTS

L'aménagement de l'espace s'inscrit dans le cadre général du SCOTAN et s'articule autour des deux pôles d'équilibre, Betschdorf – Hatten et Soultz-sous-Forêts.

Cette orientation implique un développement de type urbain de ces deux pôles : développement du logement locatif, consolidation et développement du logement aidé, augmentation du nombre d'emplois dans un ratio d'un emploi pour deux habitants, animation commerciale et tertiaire de centre-ville, accessibilité des centres- villes.

Le développement urbain repose également sur une politique cohérente du tissu commercial. Les grandes surfaces de périphéries ont vocation à limiter l'évasion commerciale globale, en particulier si elles renforcent l'offre non-alimentaire. Mais cette consolidation ne doit pas se faire au détriment des commerces de centre-ville, que ce soit dans les communes composant les deux pôles d'équilibre ou dans les deux autres communes qui disposent encore d'un potentiel commercial, Rittershoffen et Surbourg. Il faudra notamment concevoir des dispositifs permettant d'articuler les grandes surfaces avec l'animation de centre-ville, à l'instar de ce qui s'esquisse à Woerth. Sur ce point les deux pôles d'équilibre disposent de deux opportunités : la zone de projet du Jardin de La Saline à Soultz-sous-Forêts et la friche CERABATI à Betschdorf.

Ces deux pôles abritent par ailleurs l'essentiel des équipements structurants : relais culturel de La Saline, médiathèque de Soultz-sous-Forêts, piscine de Betschdorf, l'Espace des Sports, de la Culture, des Associations et des Loisirs (ESCAL), espace culturel de Hatten. Sans y être transférés, ces équipements devront néanmoins faire partie intégrante de la politique globale de la Communauté de Communes afin d'en optimiser son utilisation au service de l'ensemble de la population du territoire. Une attention particulière sera apportée à leur accessibilité, notamment par une politique des transports adaptée. Une participation de la Communauté de Communes aux charges de fonctionnement devra également être étudiée.

Sur le plan des transports l'accessibilité du territoire repose en partie sur le TER et la présence de 3 gares dans notre espace : Surbourg, Hoffen et Soultz-sous-Forêts. La gare de Soultz-sous-Forêts est, de plus, la gare de rattrapement la plus importante du nord du département. Le plan départemental des déplacements devra pleinement en tenir compte.

## ECONOMIE

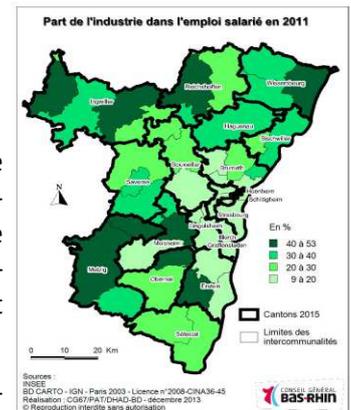
L'état des lieux est très différent à l'échelle du territoire de l'Outre-Forêt. La partie de l'ex Soultzerland, devant la relative pénurie de terrains, à l'exception de la zone de Surbourg, a saisi l'occasion pour créer une zone intercommunale conforme aux statuts de l'EPCI. L'ex Hattgau, pour sa part, dispose encore de potentialités dans les zones communales de Hatten et de Betschdorf qui l'ont amenée à privilégier un développement économique s'appuyant sur les zones communales existantes et déjà viabilisées.

Face à cette diversité, la nouvelle Communauté de Communes va développer une stratégie fondée sur la caractérisation du tissu économique de ses deux pôles d'équilibre : une dominante tertiaire et artisanale pour Soultz-sous-Forêts et une focalisation favorisant les emplois industriels à Hatten et Betschdorf. Concernant la géothermie, c'est plutôt une démarche d'opportunité qui sera mise en œuvre, sachant que le site de Soultz-sous-Forêts s'oriente clairement vers une exploitation agricole et agro-alimentaire, que Rittershoffen accueille un site de production de chaleur au profit, notamment de l'usine de Beinheim et que la future plate-forme départementale de Hatten sera structurée autour de la géothermie. Les friches existantes à Betschdorf, notamment la friche CERABATI, pourraient par ailleurs offrir des opportunités pour une pépinière d'entreprises. Le partenariat avec Haguenau initié par le Hattgau pour favoriser les implantations industrielles est intéressant, même s'il n'a de loin pas la même signification et importance pour la partie de l'ex Cdc du Soultzerland compte tenu de la caractérisation de ses sites.

La promotion des différentes zones s'appuiera sur la vision d'ensemble décrite ci-dessus.

L'élaboration à court terme d'un projet d'urbanisme commercial à l'échelle du nouveau territoire demeure une nécessité pour préserver et dynamiser le tissu commercial.

Sur le plan du tourisme, on constate également une disparité sur le territoire, l'ex-Soultzerland étant tourné vers Wissembourg tandis que l'ex-Hattgau regarde vers Haguenau et ce dans l'attente d'une refonte globale des offices du tourisme en Alsace du Nord. La Communauté de Communes souhaite cependant tendre vers une mise en synergie des sites touristiques du territoire et de ses abords immédiats : circuit des bâtiments culturels classés (autour de l'abbatiale de Surbourg), musées, tourisme de mémoire, ...



# ***LES PROJETS STRUCTURANTS DU TERRITOIRE***



# Réalisation d'un itinéraire cyclable entre Kutzenhausen et Sultz-sous-Forêts (RD 28)

<i>Maître d'ouvrage</i>	: Communauté de Communes de l'Outre-Forêt
<i>Localisation du projet</i>	: Commune de Sultz-sous-Forêts
<i>Date de démarrage des travaux</i>	: 2015-2017
<i>Coût projet</i>	: 192 000 €HT (dont 76 300 € HT pour la section Outre-Forêt)
<i>Subvention départementale</i>	: 22 890 €

Phénomène de notre temps, l'utilisation du vélo se développe, tant pour une pratique de loisirs et de tourisme que comme mode de déplacement quotidien sur de courtes distances ou en complémentarité avec les transports en commun.

La Communauté de Communes de l'Outre-Forêt souhaite renforcer l'usage du vélo. Dotée de la compétence permettant la création d'itinéraires de circulations douces, un schéma intercommunautaire a été élaboré à l'échelle des Communautés de Communes de Sauer-Pechelbronn, du Hattgau et du Sultzerland.

Ce schéma a ainsi permis de recenser les besoins et de prioriser les itinéraires en fonction de différents critères :

- 1 Améliorer la sécurité des déplacements non motorisés
- 2 Développer les circulations douces comme alternatives aux déplacements motorisés
- 3 Connecter certains équipements structurants du territoire (gares, collège, piscine...)
- 4 Réaliser des liens avec les itinéraires voisins et les grands itinéraires qui parcourent notre territoire.
- 5 Prise en compte des opérations dans les documents de planification (documents d'urbanisme notamment) et de programmation

L'itinéraire Sultz-sous-Forêts - Kutzenhausen a une vocation utilitaire, destiné principalement pour les déplacements réguliers vers les lieux d'emploi (CEFA) et de services, en empruntant des itinéraires sécurisés entre les deux communes. Il vise avant tout à créer un maillage vers le pôle de centralité qu'est Sultz-sous-Forêts, son pôle de services éducatif (collège) et culturel (La Saline). Il est également complémentaire à l'aménagement de circulations douces intramuros.



Source : CDC de l'Outre-Forêt

La longueur de l'aménagement, hors agglomération, est de 1 110 mètres. Les études ont porté sur deux types d'aménagement : la piste cyclable et les bandes cyclables.

L'impact sur le milieu naturel étant trop important dans le cadre d'un aménagement de piste cyclable, notamment sur une zone à dominante humide, l'aménagement sous forme de bandes cyclables sera privilégié. Deux bandes d'une largeur de 1.75m (1.50 rouable) accolées à la chaussée seront mises en place. Cet aménagement s'accompagnera de la réduction de la largeur de la chaussée à 6m contre 6,5m actuellement. L'impact sur le milieu naturel sera limité puisque ces bandes se situent sur la partie haute de la plateforme routière.

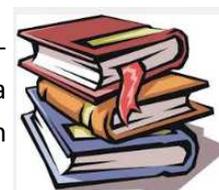
Aucune acquisition foncière n'est prévue pour cet aménagement.



## Mise en place du réseau de lecture publique

<i>Maître d'ouvrage</i>	: Communauté de Communes de l'Outre-Forêt
<i>Localisation du projet</i>	: Communauté de Communes de l'Outre-Forêt
<i>Date de démarrage des travaux</i>	: 2015
<i>Coût projet</i>	: 50 000 € HT
<i>Subvention départementale</i>	: 25 000 €

Le projet de mise en œuvre d'un réseau de lecture publique avait déjà été recensé dans le contrat de développement et d'aménagement du territoire du Hattgau – Sultzerland portant sur la période 2009 – 2014. Il avait été inscrit dans le volet 3 qui constituait le support de valorisation de l'action du Conseil Général et d'échange avec chaque territoire.



Onze équipements de lecture publique sont implantés sur le territoire de l'Outre-Forêt. Le territoire compte en effet quatre bibliothèques municipales (Betschdorf, Hatten, Rittershoffen et Surbourg), six points de lecture (Aschbach, Hermerswiller, Hoffen, Retschwiller, Schoenenbourg et Stundwiller) ainsi qu'une médiathèque à Sultz-sous-Forêts ouverte depuis septembre 2007.

Près de 90% de la population est desservi par une bibliothèque. Plus de 1 100m<sup>2</sup> sont consacrés à la lecture publique. Trois sites sont informatisés, Betschdorf, Sultz-sous-Forêts et Surbourg.

La présence de ces équipements constitue des bases solides pour évoluer vers de nouveaux services mutualisés au bénéfice de l'ensemble de la population.

La circulation de l'information a connu ces dernières années une véritable mutation numérique qui s'étend aujourd'hui de plus en plus à des contenus extrêmement divers qui n'existent parfois plus que de manière dématérialisée.

Face à ce contexte, la Communauté de Communes tend à s'adapter et souhaite donc programmer une mise en réseau progressive de l'ensemble des équipements du territoire afin d'assurer une meilleure efficacité et une égalité d'accès aux services documentaires pour tous les habitants du territoire, quel que soit leur lieu de résidence. L'établissement de ce réseau efficace se fera autour de la médiathèque de Sultz-sous-Forêts qui pourrait avoir le statut de « tête de réseau ». Cette mise en réseau informatique de l'ensemble des bibliothèques et autres points de lecture de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt permettrait d'obtenir un catalogue unifié sur le territoire et des services de proximité (réservations notamment...).



# Réhabilitation de la piscine de Betschdorf

<i>Maître d'ouvrage</i>	: Commune de Betschdorf
<i>Localisation du projet</i>	: Betschdorf
<i>Date de démarrage des travaux</i>	: 2017
<i>Coût projet</i>	: 700 000 € HT
<i>Subvention départementale</i>	: 350 000 €

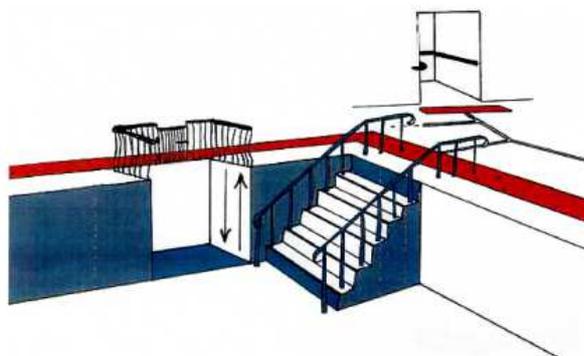


Source : Commune de Betschdorf

La piscine municipale de Betschdorf, construite en 1975 dans le cadre du programme nationale « 1 000 piscines » et mise à niveau en 2000, est l'un des points centraux de la dynamique sportive de l'Outre-Forêt. Elle rencontre un succès grandissant, non seulement auprès du grand public, mais aussi au niveau des écoles pour l'apprentissage de la natation.

Le projet de réhabilitation comprendra des opérations de :

- \* mise en accessibilité des communs (vestiaires et douches) et du bassin qui nécessitera :
  - ⇒ la mise en œuvre d'un dispositif de mise à l'eau
  - ⇒ la matérialisation de bandes de vigilance autour du bassin
  - ⇒ l'adaptation et l'aménagement de cabines individuelles de déshabillage
  - ⇒ la réorganisation de l'accueil du public
  - ⇒ l'installation dans l'ensemble de l'établissement de systèmes sonores et visuels permettant l'alerte et l'évacuation de tous les publics



18. Un plan élévateur

Source : Commune de Betschdorf

Création : Pôle ressource national sport et handicap

Cette réorganisation est, dans l'attente des résultats d'une étude de faisabilité, voulue dans l'espace existant.

- \* reprise de l'étanchéité des 3 dômes de toiture
- \* remplacement des canalisations et robinetteries d'arrivée et d'évacuation de l'eau dans le local technique et le vide sanitaire (corrosion par les produits de traitement)
- \* étanchéité du bac tampon



# Prévention des coulées d'eaux boueuses à Reimerswiller

**Maître d'ouvrage** : Commune de Betschdorf

**Localisation du projet** : Reimerswiller

**Date de démarrage des travaux** : 2016-2017

**Coût projet** : 97 000 € HT

**Subvention départementale** : 18 200 €



A l'occasion d'évènements pluvieux particulièrement intenses, notamment en juillet 2009 et mai-juin 2010, des ruissellements, parfois sous la forme de coulées boueuses s'organisent sur les parcelles agricoles en amont du village de Reimerswiller (commune associée de Betschdorf). Ces ruissellements peuvent alors être à l'origine de nuisances sur les biens et personnes, sur la qualité des eaux superficielles et plus généralement sur les milieux naturels en aval :

Source : Commune de Betschdorf. Création Anteagroup

- ⇒ impacts directs comme les ruissellements au débit de point dévastateur, l'envasement par apport de sédiments, la perte en terre...
- ⇒ Impacts indirects comme la pollution des eaux et des sols, la réduction de la valeur foncière du patrimoine bâti...

Pour limiter les impacts de ces coulées d'eaux boueuses, une étude a été menée sur l'ensemble du bassin versant qui débouche par le nord-ouest sur les parties urbanisées de la commune.

5 grands axes d'aménagement sont ainsi pu être identifiés:

- ⇒ la mise en œuvre de mesure diffuses à la parcelle (bande enherbée bas de parcelle, fascines, haies...) dont l'objectif est de limiter la production de ruissellement à la source et de protéger le sol de l'érosion
- ⇒ Le recours à des techniques d'aménagement d'hydraulique douce (haies sur contre talus, fossés, fascines, chevets, banquettes...) dont l'objectif est de ralentir les écoulements, d'infiltrer une partie des eaux ruisselées et de sédimenter les particules solides mobilisées
- ⇒ Le recours à des ouvrages hydrauliques plus classiques (mare tampon, bassin...) visant à écrêter les crues par stockage d'eau temporaire, ouvrages associés en amont à des aménagements du type piège à sédiment. Ces ouvrages visent à limiter les débits juste en amont des zones urbaines
- ⇒ L'accompagnement des écoulements en zones urbaines par des actions sur le réseau d'assainissement des eaux pluviales

Suite à cette étude, la commune a décidé d'engager des travaux de trois ordres :

- ⇒ aménagements d'hydrauliques douce par des travaux de génie civil pour un coût de 25 k€ HT assumé par la commune
- ⇒ renaturation de cours d'eau pour permettre de limiter les vitesses d'écoulement et rallonger les temps de parcours de l'eau pour un coût de 32 k€ HT assumé par la commune
- ⇒ ouvrages structurants pour diminuer les risques d'inondation pour un coût de 40 k€ HT assumé par la commune



Source : Commune de Betschdorf. Création Anteagroup



# Prévention des coulées d'eaux boueuses à Hohwiller

<b>Maître d'ouvrage</b>	: Commune de Sultz-sous-Forêts
<b>Localisation du projet</b>	: Hohwiller
<b>Date de démarrage des travaux</b>	: 2015
<b>Coût projet</b>	: 200 000 € HT
<b>Subvention départementale</b>	: 40 000 €



Sources : CDC de l'Outre-Forêt. Création : SAFEGE

Le PLU intercommunal couvrant l'ancien Sultzerland a répertorié certains risques d'inondation et son rapport de présentation précise également que les changements climatiques, les nouvelles extensions urbaines qui modifient l'occupation des sols et le changement des comportements agricoles, notamment avec une terre nue au début du printemps expliquent l'apparition de coulées d'eaux boueuses qui affectent certaines communes dont Sultz-sous-Forêts. Une étude spécifique à ce phénomène a été réalisée dans le cadre du SAGEECE du Seltzbach sur les 4 bassins versant de Sultz-sous-Forêts dont l'un concerne d'Hohwiller.

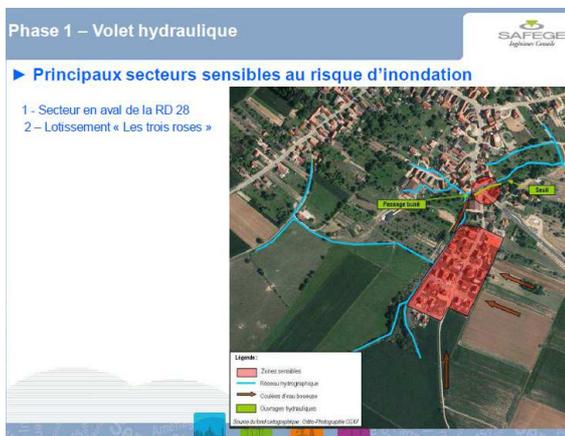
Un certain nombre de dispositifs ont déjà été mis en place pour prévenir ces coulées d'eaux boueuses :

- ⇒ 2 bassins de rétentions successifs, des bandes enherbées et des fascines au niveau du Schindelbach
- ⇒ Une succession de bassins de rétention et des bandes enherbées au Hubweg
- ⇒ Un fossé structuré en succession de bassins de rétention avec une amélioration du maillage de fossés et bandes enherbées en amont de la zone artisanale au niveau du Roesselbach

Les surfaces laissées en herbe font l'objet d'une compensation financière de la commune aux exploitants agricoles concernés.



Figure 64 : Secteurs concernés par les coulées d'eau boueuse ou débordements de fossés



Sur le secteur du Rebberg, non répertorié par l'étude du SICTEU, un bassin de rétention a été mis en place lors de la viabilisation du site, la commune souhaitant encore améliorer ce dispositif par des bandes enherbées.

Il reste maintenant à mettre à niveau le bassin versant de Hohwiller, lui aussi de plus en plus sensible aux intempéries et quasi systématiquement théâtre de coulées d'eaux boueuses. L'étude d'aménagement menée par la société SAFEGE et dont les conclusions ont été adoptées lors du conseil municipal du 5 novembre concerne l'ensemble de la localité de Hohwiller. La régulation des écoulements en amont, sur l'ensemble du secteur étudié, aura forcément des effets positifs sur le risque d'inondation du Seltzbach en aval, au niveau de la commune de Hoffen. Concernant la localité de Hohwiller, le projet concerne plus particulièrement les habitations du lotissement « Les Roses » et celle en aval de la RD28

Il prévoit à la fois des aménagements d'hydraulique douce et des ouvrages de rétention.

Le conseil municipal a retenu la somme de 200 k€, incluant l'option 1 pour les aménagements ouest et l'option 2 (sous réserve de confirmation lors de l'APD) pour les aménagements Est.



# Projet d'amélioration des accès intramuros au collège de Soultz-sous-Forêts

<b>Maître d'ouvrage</b>	: Commune de Soultz-sous-Forêts
<b>Localisation du projet</b>	: Soultz-sous-Forêts
<b>Date de démarrage des travaux</b>	: 2015-2017
<b>Coût projet</b>	: 350 000 € HT
<b>Subvention départementale</b>	: 135 000 €

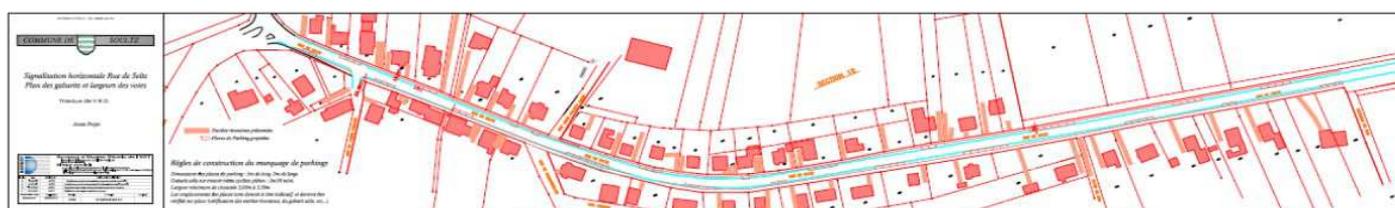
L'étude concernant le plan de déplacement du collège de Soultz-sous-Forêts, équipement intercommunal en milieu rural, met en évidence que près de 50% des élèves de Soultz-sous-Forêts se rendent au collège en voiture. Il faut impérativement faire baisser ce taux afin d'améliorer l'accès global au collège.

Les raisons avancées par les usagers pour ne pas utiliser les modes de déplacements doux :

- Le déficit de sécurité concernant entre le centre-ville et le collège, mais aussi entre Hohwiller et le collège
- La difficulté de cohabitation entre modes doux et circulation automobile au passage à niveau
- La difficulté de cohabitation piétons-cyclistes
- Les problèmes du stationnement anarchique devant le collège

Le projet s'adresse d'abord aux usagers du collège habitant Soultz-sous-Forêts mais doit aussi permettre aux élèves des localités proches se déplaçant en modes doux, en particulier ceux de Kutzenhausen qui utiliseront le nouvel espace cyclable le long de la RD28, d'accéder au collège dans les meilleures conditions. Les usagers du train et du parking vélos sécurisé de la gare multimodale, en particuliers les professeurs, sont également concernés. Enfin l'aménagement aux abords du collège doit permettre de sécuriser l'accès en voiture du collège. Le projet comporte ainsi trois volets

**1. La sécurisation des déplacements** dans la rue de Seltz et au croisement du passage à niveau – cette partie a déjà l'objet d'une étude préalable dont les principes ont déjà été validés par les services du conseil général et de la préfecture (route à grande circulation). Coût de 50 k€



Sources : Commune de Soultz-sous-Forêts

**2. Le renforcement du réseau cyclo-piétonnier intramuros**, essentiellement en site propre, permettant d'accéder en toute sécurité au collège. Coût de 200 k€



**3. L'aménagement des abords du collège** en réglementant strictement le stationnement devant le collège, en favorisant le nouveau parking réalisé dans le cadre de l'extension des équipements sportifs du collège, et en créant une boucle de circulation par l'ouverture d'une voie routière derrière le gymnase du collège. Coût de 100 k€



# Aménagement commercial du Jardin de La Saline à Soultz-sous-Forêts

Maître d'ouvrage	: Commune de Soultz-sous-Forêts
Localisation du projet	: Soultz-sous-Forêts
Date de démarrage des travaux	: 2015-2017
Coût projet	: 500 000 € HT
Subvention départementale	: 100 000 €

La Communauté de Communes du Soutzterland avait fait procéder à une étude préalable à une Opération Collective de Modernisation du commerce et de l'artisanat dont les conclusions ont été rendues en janvier 2010 soulignant notamment « l'absence d'un « pôle » commercial urbain » dans la ville-centre de Soultz-sous-Forêts et la nécessité d'une modernisation (et d'une extension éventuelle) de la grande surface du centre-ville dans le cadre d'un projet concerté de renforcement de la zone située autour pour maintenir et développer l'attractivité de Soultz sous Forêts en matière commerciale et partant de l'ensemble de la Communauté de Communes du Soutzterland.

Entre temps la Communauté de Communes du Soutzterland a fusionné avec celle du Hattgau pour donner naissance à la communauté de communes de l'Outre-Forêt. Compte tenu de l'infrastructure commerciale de cette nouvelle entité, les conclusions de cette étude préalable peuvent être largement transposées sur ce nouveau périmètre.

Par ailleurs le supermarché Leclerc Express, situé dans la zone d'activité communale, souhaite transférer et augmenter sa surface de vente dans le cadre d'un nouveau magasin qui serait implantée dans la zone d'activité intercommunale, située à proximité.

Cette augmentation de surface permettrait de répondre à la problématique du non-alimentaire, largement évoquée dans l'étude préalable mais pourrait faire peser une menace supplémentaire sur le centre-ville des deux pôles d'équilibres que sont Soultz-sous-Forêts et l'ensemble Betschdorf-Hatten, Soultz-sous-Forêts étant en première ligne dans cette affaire.

Le projet de renforcement de la zone autour du supermarché de centre-ville MATCH à Soultz-sous-Forêts prend donc encore une nouvelle dimension dans ce contexte : facteur d'attractivité globale de la ville mais aussi facteur d'équilibre entre la zone d'activité périphérique et le centre-ville.

Ce projet de renforcement de la zone autour du supermarché de centre-ville est dénommé le Jardin de La Saline.

C'est l'ensemble de la population de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt qui est concernée, et bien au-delà puisque la zone de chalandise tertiaire de Soultz-sous-Forêts est évaluée à plus de 20.000 habitants.

Pour mener à bien ce projet d'aménagement, la commune a tout d'abord constitué une zone de servitude de projet lors de l'élaboration du PLU, comme le rappelle le rapport de présentation du PLU :

## Servitude du projet :

Le plan de zonage du PLU de la commune de Soultz-sous-Forêts indique deux servitudes de projets. Ces deux secteurs se placent en zone urbaine (...).

La commune a souhaité, en effet, faire usage des dispositions du code de l'urbanisme permettant de limiter la constructibilité sur des secteurs définis en vue de la réalisation d'un projet cohérent et d'ensemble pour le développement de la commune.

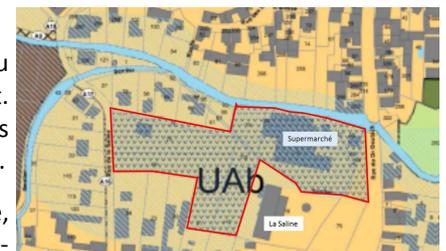
Le premier secteur se place entre la rue du docteur Deutsch, la rue de la gare et la rue de la Salin. Il couvre en partie des constructions existantes et notamment le supermarché.

Ce secteur permettra d'affirmer un dynamisme économique de proximité, un pôle de services et d'activités tertiaires dans le cadre d'une opération groupée et de renouvellement urbain. Ces terrains sont en partie non bâtis et certaines parcelles ont été acquises par la commune. La proximité à la fois du centre-ville et de la gare en font un secteur particulièrement stratégique pour l'attractivité de la commune.

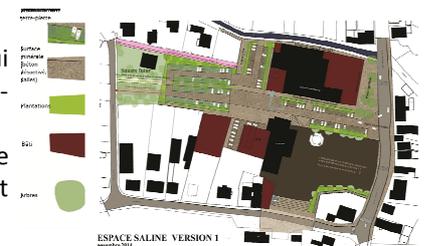
La contrainte de la zone inondable rend, en outre, la mise en place d'une servitude de projet plus importante, dans la mesure où l'opération d'ensemble considérera pleinement l'importance de ce risque dans le projet à venir.

Aussi, pendant 5 ans après la date d'approbation du présent PLU, certains travaux restent autorisés sur la bâti existant mais les nouvelles constructions sont interdites.

Il s'agit maintenant de mettre en œuvre cet aménagement pour permettre l'extension du supermarché et la constitution d'un pôle commercial et tertiaire sur ce secteur au bénéfice de l'ensemble du nord du département.



Sources : Commune de Soultz-sous-Forêts



## Création d'une épicerie sociale dans le cadre d'un quartier solidaire à Reimerswiller

<i>Maître d'ouvrage</i>	: Commune de Soultz-sous-Forêts
<i>Localisation du projet</i>	: Soultz-sous-Forêts
<i>Date de démarrage des travaux</i>	: 2016
<i>Coût projet</i>	: 500 000 € HT
<i>Subvention départementale</i>	: 56 250 €

L'aide alimentaire est devenue en quelques années une préoccupation importante du CCAS de Soultz-sous-Forêts. En 2013, les épiceries sociales de *Repartir* à Lauterbourg et de *Caritas* à Woerth ont accueilli une quarantaine de familles de la localité.

Sur l'ensemble du territoire, près de 100 familles sont concernées qui représentent plus de 20% de l'activité de *Caritas* à Woerth et près de 35% de l'activité de *Repartir* à Lauterbourg. Compte-tenu de la répartition des épiceries sociales dans le secteur (Woerth, Wissembourg et Lauterbourg), il y a un véritable enjeu à créer une entité à Soultz-sous-Forêts.

Par ailleurs, l'association intermédiaire *Réussir* de Woerth a contacté la commune de Soultz-sous-Forêts pour essayer d'implanter un pied à terre dans la localité. En effet, de nombreux salariés de *Réussir* sont des utilisateurs du TER. L'association a donc l'habitude de prendre en charge ses salariés à la gare de Soultz-sous-Forêts pour se rendre sur les chantiers environnants. Un pied à terre permettrait ainsi d'améliorer fortement le fonctionnement de *Réussir*.

Ayant acquis récemment, par l'intermédiaire de l'EPFL, un ensemble immobilier pouvant accueillir d'une part le pied à terre de *Réussir* et d'autre part une épicerie sociale, la commune de Soultz-sous-Forêts a décidé de créer un quartier solidaire regroupant les deux activités.

La propriété s'étend sur 719 m<sup>2</sup> et comporte deux immeubles dont l'un, le A, est fortement délabré, et l'autre, le B, présente un bon potentiel de réhabilitation.

Le projet s'adresse globalement, que ce soit sur le plan de l'emploi ou sur le plan de l'aide alimentaire, aux personnes en difficultés sur le territoire de la communauté de communes de l'Outre-Forêt et au-delà car le rayonnement de Soultz-sous-Forêts dépasse largement les limites administratives de l'intercommunalité. A l'inverse une frange des personnes concernées habitant dans la partie Est du territoire continuera certainement à se rendre à l'épicerie sociale de Lauterbourg.

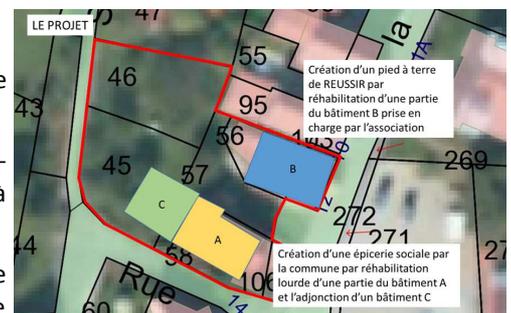
L'acquisition de la propriété a été, à l'origine, motivée par la spécificité du quartier. En effet cette propriété se situe à proximité immédiate de la synagogue et au cœur d'un ancien « quartier juif villageois », le seul quartier de ce type « aussi bien conservé et aussi visible » en Alsace. L'objectif était de développer le logement locatif tout en respectant la typologie du quartier.

La demande de *Réussir* de créer une antenne sur Soultz-sous-Forêts a amené le conseil municipal à changer d'optique. Comme, par ailleurs, la question d'une épicerie sociale était latente depuis des années, l'idée du quartier solidaire a émergé.

Ceci d'autant plus que la propriété en question est particulièrement bien située, à proximité des services et des transports en commun, tout en étant un peu à l'écart.

Sur le plan opérationnel le projet comporte quatre volets :

- Reprise de la propriété portée actuellement par l'EPFL pour un montant de 60.000 €,
- Création d'une antenne de *Réussir*, par l'association, dans le cadre d'une réhabilitation d'une partie du bâtiment B, soit 115 m<sup>2</sup> ; le terrain nécessaire sera mis à disposition par la commune sous forme de bail emphytéotique,
- Création du bâtiment ayant vocation à accueillir l'épicerie sociale dans le cadre de la réhabilitation lourde d'une partie de l'immeuble A et une extension neuve (bâtiment C) ; la surface totale sera de 150 m<sup>2</sup>, soit une capacité d'accueil de 75 familles (2 m<sup>2</sup> par famille),
- Création de l'épicerie sociale à proprement parler.



Sources : Commune de Soultz-sous-Forêts

Les éléments financiers de l'opération (issus de l'étude menée pour la transformation de l'ensemble immobilier en logements)

- \* Acquisition du terrain : 60.000 € HT
- \* Travaux de réhabilitation du bâtiment B (*Réussir*), VRD et démolition y afférent : 140.000 € HT
- \* Création du bâtiment de l'épicerie sociale, bâtiment, VRD et démolition : 260.000 € HT
- \* Honoraires : 40.000 € HT



# ANNEXE FINANCIERE

